



COMMISSION FINANCES

Compte Rendu de la réunion du Mercredi 24 Juin 2020

Présents :

AYMONIN Cédric, BARBEROT Julien, BEAUPAIN Marianne, BOUVIER Céline, CANAUX Régis, DECHOZ Jean-Michel, GUYEN Yves, HERTGEN Patrice, LABAUNE Benoît, LOYER Mélanie, MALETTE Esther, MARCOUX Philippe, MELIERES Nathalie, MELIERES Serge ROUX Georges, ROY Pascale, SCHMITT Laurent, TODESCHINI-GARDOT Isabelle, YILDIRIM Kadir.

Absents excusés : GRUNENWALD Chrystelle, MURON Nathalie, NIVON Virginie, RIEZZO Isabelle.

Invité et excusé : Mr GENIQUET, Trésorier de la commune

Participaient également : Dorothée GEORGES, secrétaire générale et Ketty VUILLEMIN, secrétaire comptable.

Ordre du jour

- Présentation du fonctionnement d'un budget communal.
- Etude du Budget Primitif 2020.
- Focus au 31/12/2019 :
 - Gestion du bâtiment « gendarmerie »,
 - Emprunts communaux et dette par habitant.
 - Trésorerie.

Séance ouverte à 18h30 au Centre des Activités et des Loisirs.

Yves GUYEN, maire, introduit la séance en rappelant les points à l'ordre du jour.

Serge MELIERES, Adjoint aux Finances, prend la parole et remercie toutes les personnes présentes à cette première commission finances ouverte à l'ensemble du conseil municipal.

Présentation du fonctionnement d'un budget communal

Mme Georges intervient pour présenter les différents éléments constituant la gestion communale et les modalités des décisions :

- Les différents documents budgétaires :
 - Budget primitif.
 - Budget supplémentaire.
 - Décisions modificatives.

- Compte administratif et compte de gestion.
- Budget annexe « caveaux ».
- Budget CCAS.
- Les principes budgétaires : Annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité.
- Elaboration du budget communal :
 - Commission finances.
 - Débat d'orientation budgétaire.
 - Vote du budget communal.
- Structure du budget communal :
 - Section de fonctionnement.
 - Section d'investissement et autofinancement.

Etude du Budget Primitif 2020

En préambule, l'adjoint aux finances précise que les conditions de préparation budgétaire ont été établies à partir des éléments en notre possession.

L'année 2020 est spécifique à 2 titres :

- Election d'un nouveau conseil municipal qui a pris ses fonctions le 26 Mai 2020.
- Crise sanitaire liée au COVID19 qui a eu des incidences sur le fonctionnement de la municipalité et sur l'élaboration du budget.

Toutes les dépenses émises tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des investissements, ont été prises en considération.

Ainsi, au stade du budget primitif 2020, quelques inscriptions sont encore estimatives, mais la date retardée de validation du BP, prévue au conseil municipal du 03/07, permet une connaissance relativement précise des recettes et dépenses pour l'année civile.

M.MELIERES rappelle que :

- Nous voyons notre attribution de compensation (AC), calculée en Francs/Euros constants depuis l'année 2020, amputée du montant des charges estimées concernant le transfert de compétences à G.B.M., elles calculées au regard des coûts actuels.
- Les exercices à venir devront être abordés avec prudence et maîtrise, compte tenu des incertitudes qui portent aussi sur le désengagement continu de l'état conduisant inexorablement à la baisse des dotations.

Sur ces bases essentielles, l'Adjoint et le rapporteur présentent à la commission l'analyse détaillée du Budget Primitif 2020.

Les membres de la commission ont eu à leur disposition une analyse détaillée, ventilant la présentation des chapitres conformément au plan comptable d'une part, ainsi qu'un tableau explicatif des dépenses d'investissement, constituant l'ossature financière de l'équilibre de notre budget.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il en ressort les éléments suivants :

Dépenses de fonctionnement BP 2020	
Libellé	Montant proposé BP 2020
Total chapitre 011 (Charges de fonctionnement courantes)	854 100,00 €
Total chapitre 012 (Charges de personnel)	866 100,00 €
Total chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	121 730,00 €
Total des dépenses de gestion courante (chapitre 011+012+65)	1 841 930,00 €
Total chapitre 66 (Charges financières)	81 100,00 €
Total chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	6 000,00 €
Total Dépenses réelles	1 929 030,00 €
Virement à la section d'investissement	444 298,06 €
Dot.amort.immos incorp.& corp	227 032,15 €
Total des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2020	2 600 360,21 €

- Les charges de personnel ressortent à 40 % du total net des dépenses de fonctionnement ; elles tiennent compte des embauches nécessaires au remplacement de personnes titulaires absentes pour maladie et compensées par la sécurité sociale. Globalement elles sont en augmentation de 70 K€ par rapport au budget réel 2019.
- Les dépenses exceptionnelles liées au COVID actuellement engagées s'élèvent à 28 K€.
- L'excédent prévisionnel susceptible d'être viré aux investissements s'élève à 444 K€.

En **Recettes de fonctionnement**, on peut noter :

- La poursuite des baisses programmées des dotations de l'état (DGF).
- Une baisse anticipée du montant de la TLPE (- 8 K€) et des taxes de séjour (-10 K€) compte tenu de la crise sanitaire.
- Le revenu des immeubles pour 250 K€.
- Les montants des taxes s'habitation et foncières qui s'élèvent à 1 104 K€ qui représentent 48 % du total des recettes de fonctionnement.
- L'affectation du résultat 2018 en fonctionnement à hauteur de 300 K€

Le budget primitif de fonctionnement 2020 ressort à l'équilibre pour un montant de **2 600 360,21 €**.

Remarque :

Grand Besançon Métropole détient la compétence « Voirie – Eclairage public » depuis le 1er janvier 2019. Dans le cadre de ce transfert de compétences, des transferts de charges ont été votés en parallèle pour l'exercice de cette compétence : une Attribution de Compensation (AC) en Fonctionnement et une AC en Investissement.

Imputée en section d'investissement sur le compte 2046, l'AC d'investissement fait l'objet obligatoirement d'un amortissement comptable. L'amortissement de l'AC d'investissement conduit à une charge en fonctionnement et à une recette en investissement. Ainsi, l'AC d'investissement viendrait au fil des années progressivement peser sur l'épargne brute de la commune, si elle n'était pas neutralisée.

Il a donc été retenu au Budget Primitif la neutralisation de l'amortissement de l'AC d'investissement à hauteur de 198 514.52 € ; cette approche sera proposée au vote du conseil municipal prévu le 03/07/2020.

Au titre des **Investissements**, les principales caractéristiques sont les suivantes :

En **dépenses**, les besoins de la commune font particulièrement ressortir :

- L'obligation d'assumer le report important des investissements non réalisés.
- L'investissement afférent à la construction de la Maison Communale de Valentin d'un montant prévisionnel de 814 K€ TTC.
- Les opérations prévues dans les locaux de la mairie (82 K€), au périscolaire (90 K€), à la médiathèque (61 K€) et au C.A.L. (57.5 K€).

En **Recettes**, on relèvera spécifiquement,

- Le produit abondé du Fonds de compensation de la TVA 2018 (210 K€).
- L'excédent de fonctionnement 2019 affecté en section d'investissement (655 K€).
- Le virement de la section de fonctionnement 2020 (444 K€).

Le résultat de la section d'investissement ressort à + 769 382.76 € compte tenu des opérations concernant les nouveaux crédits 2020 ainsi que les reports 2019.

Focus au 31/12/2019

1. Un point est fait concernant le fonctionnement du bâtiment « gendarmerie ». Pour l'exercice 2019, le solde de trésorerie ressort positivement (+ 5 K€) ; le montant des travaux réalisés sur cet exercice s'élève à 35 K€. La gestion du bâtiment « gendarmerie » ne pèse pas sur les finances de la commune et s'équilibre tout en permettant un montant de travaux annuels de l'ordre de 40 K€.
2. Au 31/12/2019, la dette communale, liée aux différents emprunts contractés, s'élève à 2 658 K€. Hors emprunt « gendarmerie » financé par les loyers encaissés, cette dette ressort à 835 K€ soit un montant de 323 € par habitant (moyenne nationale de la strate : 701 €). Par ailleurs, une renégociation des taux d'emprunts est en cours.
3. La trésorerie de la commune au 16/01/2020 est de : + 2 014 K€.

Au cours de la réunion, Les membres présents ont échangé et posé des questions sur plusieurs aspects des comptes présentés.

Il ressort de cette commission des finances que l'objectif majeur reste de conforter la capacité d'autofinancement de la commune, afin de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir et sécuriser le taux d'endettement.

Devant l'incertitude des recettes en provenance de l'état (baisse), il importe de procéder à la recherche permanente de nouvelles pistes d'économie, notamment sur la section de Fonctionnement (prestations externes, sociales) et de trouver d'éventuelles nouvelles recettes.

Séance levée à 21h30.

Le Rapporteur

L'Adjoint aux Finances

Philippe MARCOUX

Serge MELIERES